

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2021-168

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **ARS /**

2A-2021-11-02-00004 - Arrêté n° ARS/610/2021 en date du 2 novembre 2021 modifiant la composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio (2 pages)

Page 3

## **PREFECTURE CORSE-DU-SUD / Direction de la Coordination des Politiques de L'Etat et du Développement Territorial**

2A-2021-11-03-00002 - AP2A-2021-11-03-00002 autorisation pénétrer Olmeto RT40 et annexes (53 pages)

Page 6

2A-2021-11-02-00005 - BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT - SECRETARIAT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL - Avis Favorable de la CDAC du 25 octobre 2021 - Création d'un ensemble commercial ainsi que d'un Drive-Picking à Pianottoli-Caldarello (7 pages)

Page 60

ARS

2A-2021-11-02-00004

02/11/2021 : Mme Marie Hélène LECENNE

Arrêté n° ARS/610/2021 en date du 2 novembre 2021 modifiant la composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio

**Direction de l'Organisation des Soins  
Département Etablissements de Santé**

**Arrêté n° ARS/610/2021 en date du 2 novembre 2021  
modifiant la composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse

Vu le Code de la Santé Publique ;  
Vu l'Ordonnance n°2016-1562 du 21 novembre 2016 portant mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et notamment son article 19 ;  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;  
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;  
Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse ;  
Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;  
Vu l'arrêté ARS/2010/140 du 27 septembre 2010 modifié, portant composition du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Ajaccio ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio dans sa séance du 8 juin 2020 ;  
Vu le courrier reçu le 14 août 2020 informant de la désignation de deux représentants par le Conseil communautaire dans sa séance du 30 juin 2020 ;  
Vu le courrier du 4 novembre 2020 informant sur le remplacement du représentant CFDT au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Notre Dame de la Miséricorde.  
Vu l'arrêté du 31 août 2021 portant désignation de représentants du Conseil exécutif de Corse.  
Vu le courrier du 14 octobre 2021 de M. Dominique NOIRE informant de sa démission en qualité de personnalité qualifiée.  
Vu la désignation du 2 novembre 2021 de Mme Catherine RIERA en qualité de personnalité qualifiée désignée par la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé.  
Vu le compte-rendu du 19 octobre 2021 portant renouvellement des membres de la CME du CH d'Ajaccio.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : - Les alinéas 2 b) et 3 a) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARS/2010/140 du 27 septembre 2010 suscités sont modifiés comme suit :

**2- Au titre des représentants du personnel :**

- b) Deux membres désignés par la Commission Médicale d'Etablissement :
- Mme le Docteur Edeline COINDE, Inchangé
  - M. le Docteur Dominique BERTEI

**3- Au titre des personnalités qualifiées :**

- a) Deux personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
- M. Jacques FIAMMA, Inchangé
  - Mme Catherine RIERA, Présidente Association Marie Do

La correspondance est à adresser impersonnellement à Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse

Quartier St Joseph – CS 13 003 - 20700 Ajaccio cedex 9 - Tel : 04.95.51.98.98 - Fax : 04.95.51.99.00  
Site INTERNET : <http://www.ars.corse.sante.fr>

**Article 2 :** Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ARS/2010/140 du 27 septembre 2010 restent inchangés à savoir :

**1-Au titre des représentants des collectivités territoriales :**

- a) Deux représentants de la commune :
  - M. Laurent MARCANGELI, Maire
  - M. Jacques BILLARD, Adjoint au Maire
- b) Deux représentants d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale :
  - M. Jean-Marie PASQUALAGGI, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
  - M. Christophe MONDOLONI, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
- c) Un représentant de la Collectivité de Corse :
  - M. Alexandre VINCIGUERRA, conseiller exécutif, représentant le Président du Conseil Exécutif,

**2- Au titre des représentants du personnel :**

- a) Un membre de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques :
  - M. Fabien BIANCAMARIA
- c) Deux membres désignés par l'organisation syndicale la plus représentative (CFDT) :
  - Mme Marie-Antoinette BRUNI
  - M. Antoine SOLARI

**3- Au titre des personnalités qualifiées :**

- b) Trois personnalités qualifiées désignées par le représentant de l'Etat dans le département dont au moins deux représentants des usagers au sens de l'article L. 1114-1 :
  - Mme Nathalie PAOLETTI, Union Départementale des Associations Familiales de Corse du Sud
  - Mme Roselyne PROFIZI, Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir
  - M. Robert COHEN, Association pour le droit de mourir dans la dignité

**Article 3 :** La durée des fonctions de membre de conseil de surveillance est de cinq ans. Le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant. Le mandat des membres désignés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Le mandat des membres désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement du comité technique d'établissement.

**Article 4 :** Le Directeur de l'Organisation des soins de l'ARS de Corse et le Directeur du Centre Hospitalier d'Ajaccio, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse et de la Corse du Sud.

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
Le Délégué Départemental de Corse du Sud

  
Philippe MORTEL

PREFECTURE CORSE-DU-SUD

2A-2021-11-03-00002

03/11/2021 : M.Pierre LARREY

AP2A-2021-11-03-00002 autorisation pénétrer  
Olmeto RT40 et annexes

**Arrêté n° 2A-2021-11-03-00002 du 03 novembre 2021**

**Portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées situées sur le territoire de la commune d'Olmeto, en vue de procéder à des travaux topographiques complémentaires et des investigations géotechniques, nécessaires au projet d'aménagement de deux créneaux de dépassement Nord et Sud sur la RT 40.**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code pénal ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu La loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics et notamment son article 3 ;
- Vu La loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2021 nommant M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-06-10-00004 du 10 juin 2021 portant délégation de signature à M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse

du Sud ;

- Vu la lettre du président du Conseil exécutif de Corse du 15 octobre 2021 sollicitant du préfet du département de la Corse du Sud, l'autorisation d'occuper temporairement des propriétés privées sur le territoire de la commune d'Olmeto, en vue de procéder à des travaux topographiques complémentaires et des investigations géotechniques, nécessaires au projet d'aménagement de deux créneaux de dépassement Nord et Sud sur la RT 40 ;
- Vu Le dossier produit à l'appui de cette demande comportant deux états parcellaires et deux plans parcellaires.

**Considérant** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour que les services de la Collectivité de Corse et les entreprises mandatées à cet effet, puissent accéder librement aux propriétés privées concernées par les travaux préparatoires à ce projet d'aménagement routier.

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture*

## **A R R E T E**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les agents de la Collectivité de Corse ainsi que le personnel des entreprises qu'elle aura mandatées à cet effet, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer et à occuper temporairement, les parcelles cadastrées des propriétés closes ou non closes, situées sur le territoire de la commune d'Olmeto figurant aux deux états parcellaires (Nord et Sud d'Olmeto) *jointes en annexes 1 et 2* et sur les deux plans parcellaires joints en annexes 3 et 4, en vue de procéder à des travaux topographiques complémentaires et des investigations géotechniques pour connaître la nature des sols, nécessaires au projet d'aménagement de deux créneaux de dépassement Nord et Sud sur la RT 40.

L'introduction de ces agents n'est pas autorisée à l'intérieur des maisons d'habitation.

L'accès aux parcelles se fera par les chemins et voiries existantes.

### **Article 2 :**

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du présent arrêté. Elle sera néanmoins caduque de plein droit si elle n'est pas suivie d'un début d'exécution dans les six mois.



### **Article 3 :**

Le maire de la commune d'Olmeto notifiera par lettre recommandée avec avis de réception, le présent arrêté avec l'un des deux plans parcellaires annexés, à chacun des propriétaires figurant sur l'un des deux états parcellaires, ou si ceux ci ne sont pas domiciliés dans la commune, aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs des propriétés.

Si dans la commune, personne n'a qualité pour recevoir la notification, celle-ci sera valablement effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au dernier domicile connu du propriétaire.

Le présent arrêté sera :

- affiché en mairie d'Olmeto, au moins 10 jours avant le commencement des travaux et pendant toute leur durée. Un certificat d'affichage attestant de l'accomplissement de cette formalité sera établi et retourné par les soins du maire d'Olmeto au préfet de département ;
- mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse : [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)- Rubrique Publications/Autres publications.

### **Article 4 :**

Les personnes désignées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devront être munies d'une copie du présent arrêté qui sera présenté à toute réquisition. Elles ne pourront s'introduire dans les propriétés privées qu'après accomplissement des formalités d'affichage et de notification susvisées, rappelées ci-après :

- dans les propriétés privées non closes, qu'à l'expiration d'un délai d'affichage de 10 jours du présent arrêté en mairie d'Olmeto ;
- dans les propriétés privées closes, qu'à l'expiration d'un délai de 5 jours à compter de la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. Le délai de 5 jours ne comprend ni le jour de la notification, ni celui de la mise à exécution.

A défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'après l'affichage en mairie, des lettres de notifications individuelles n'ayant pu atteindre leurs destinataires, cette formalité étant accomplie par le maire au moyen d'un certificat ; ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge judiciaire.

### **Article 5 :**

A défaut de conventionnement amiable et préalablement à toute occupation, le président du Conseil exécutif de Corse notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, aux propriétaires des terrains concernés, le jour et l'heure où les personnes qu'il a mandatées seront présentes sur les lieux. Le maire d'Olmeto est informé de cette notification.

#### **Article 6-**

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornements ou de haute futaie ou causé tout autre dommage, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur la valeur ou à défaut de cet accord, qu'il n'ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires à une évaluation ultérieure des dommages.

Si à la suite des opérations, les propriétaires avaient à supporter des dommages, l'indemnité sera fixée autant que possible à l'amiable et si un accord ne peut être trouvé, elle sera fixée par le tribunal administratif de Bastia.

A la fin des opérations, les indemnités qui pourraient être dues pour dommage causé aux propriétés privées seront à la charge de la Collectivité de Corse. A défaut d'accord amiable entre celle-ci et les propriétaires, les indemnités seront fixées par le tribunal administratif de Bastia.

#### **Article 7 :**


Il est interdit d'apporter aux travaux des agents visés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté, trouble ou empêchement, ni de déranger les différents piquets, signaux ou repères qu'ils installeront.

En cas de difficulté ou de résistance quelconque, ce personnel pourra faire appel aux agents de la force publique.

#### **Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud, mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www-corse-du-sud.gouv.fr](http://www-corse-du-sud.gouv.fr)- Rubriques: *Publications/ Autres publications* et dont une copie sera adressée à M. le président du Conseil exécutif de Corse, M. le maire de la commune d'Olimeto et à M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Corse du Sud.

À Ajaccio, le 03 NOV. 2021

Le préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
  
Pierre LARREY

#### Voies et délais de recours

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des mesures de publicité collective ou de notifications individuelles.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Telerecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Liste des annexes

- 1) *l'état parcellaire relatif au créneau de dépassement Nord de la commune d'Olmeto*
- 2) *l'état parcellaire relatif au créneau de dépassement Sud de la commune d'Olmeto*
- 3) *le plan parcellaire de la RT n° 40 « Créneau Nord »*
- 4) *le plan parcellaire de la RT n° 40 « Créneau Sud ».*



# ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES

A SARTENE, le 5 octobre 2021

**CRENEAU DE DEPASSEMENT NORD  
D'OLMETO**

à acquérir dans la Commune d'OLMETO

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE			
	S <sup>om</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
1	A	442	CODANACCE	5399	Terre	- MARICOURT-BALISONI Daniel	- M. MARICOURT Daniel Mathieu, Célibataire	T	5 399		0	
8	A	454	PAZZERA	16684	Friches		Né le 22 Juillet 1979 à DRANCY (93)	T	16 684		0	
12	A	460	PAZZERA	5850	Chênes-Verts		<u>Demeurant</u> : Lieu-dit « AGLIO » – 20113 OLMETO	T	5 850		0	
13	A	462	PAZZERA	7405	Friches			T	7 405		0	
14	A	131	PAZZERA	7043	Oliviers			T	7 043		0	
<b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b>												
<u>ACQUISITION</u> : Acte dressé par Maître PAOLETTI Antoine, lors notaire à ROGLIANO, le 27 Décembre 2007, publié au Service des Hypothèques d'AJACCIO le 5 Février 2008, Volume 2008P Numéro 924												

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
2	A	438	2040	Terre	- BALISONI Joseph de Joseph Antoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les HERITIERS de BALISONI Joseph</u> né le 27 Décembre 1910 à OLMETO Décédé le 2 Mai 1967</li> <li>- Mme BALISONI Marie Josée épouse de PIANELLI Antoine Née le 7 Décembre 1939 à OLMETO (Corse du Sud) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Retraitée</li> <li>- Mme BALISONI Jacqueline Marie Bernadette épouse de VOGLIMACCI-STEPHANOPOLI Jean Paul Née le 11 Octobre 1942 à OLMETO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Sans Profession</li> <li>- <u>LES HERITIERS DE</u> Monsieur BALISONI Jean Baptiste Né le 6 Mars 1945 à OLMETO Décédé le 22 Août 2007</li> <li>- Madame CECCALDI Marie Antoinette veuve de BALISONI Jean Baptiste Né le 1<sup>er</sup> Février 1956 à BASTIA <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « ABBAR-TELLO » - 20113 OLMETO PLAGE</li> </ul>	T	2 040		0	

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE		
	N° S <sup>on</sup>	N° Adresse ou lieudit			Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements Recueillis par la Collectivité		Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
2	A 438	(Suite)				<p>M. BALISONI Alexandre Joseph Né le 28 Septembre 1991 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE</p> <p>Les HERITIERS de Madame BALISONI Odette Marie Madeleine Jeanne épouse MOZZICONACCI Née le 16 Avril 1938 à OLMETO Décédée le 10 Octobre 1981</p> <p>Mlle MOZZICONACCI Marie Michèle, Célibataire Née le 14 Juin 1959 à MEKNES (Maroc) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Fonctionnaire</p> <p>M. MOZZICONACCI Joseph Antoine, Célibataire Né le 13 Juillet 1964 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 226, Boulevard SAINT GERMAIN – 75007 PARIS Notaire</p>						
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b>  <u>DU CHEF DE BALISONI Joseph</u>  Antérieure à 1956</p>												

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
3	A	445	CASTAGNOLI	4269	Friches	-	-	T	4 269	0	
4c	A	449 Bnd	CASTAGNOLI	Lot 3 : 9499 T = 75989	Chênes-Verts	-	<u>PROPRIETAIRE INCONNU</u>	T	9 499	0	
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Indéterminée</p>											



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
4a	A	449 Bnd	CASTAGNOLI	Lot 1 : 56991 T = 75989	Chênes-Verts	- OLIVESI Michel Toussaint - OLIVESI Marie Isabelle	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	T	56 991	0	
5	A	447	CASTAGNOLI	4540	Sol, Terrain d'agrément & Landes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les HERITIERS de Monsieur OLIVESI Michel Toussaint</u> Né le 1<sup>er</sup> Novembre 1897 à CASALABRIVA Décédé le 25 Mai 1970 et son épouse, • <u>Madame ANDREANI Marie Isabelle</u> Née le 24 Décembre 1903 Décédée le 11 Septembre 1986</li> <li>- <u>Mme OLIVESI Pierrine</u> Née le 18 Mars 1933 à CASALABRIVA <u>Demeurant</u> : Quartier « ORTALE HAUT » - 20113 OLMETO</li> <li>- <u>Les HERITIERS de Mme OLIVESI Jeanne Pasquine épouse ARRII</u> Née le 24 Juin 1937 à CASALABRIVA Décédée le 14 Janvier 2014</li> <li>- <u>M. ARRII Jean-André</u> Né le 10 Février 1970 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « ARIA DI FONTANA - Résidence ACQUIELLA – 20140 CASALABRIVA</li> <li>- <u>Mme ARRII Marie Isabelle épouse de ISTRIA Albert</u> Née le 19 Octobre 1971 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Hameau de PENTA – 20140 PETRETO BICCHISANO</li> </ul>	T	4 540	0		



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
4a	A	449 Bnd									
5	A	447									

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieu-dit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
4a	A	449 Bnd									
5	A	447			-	LES HERITIERS NON IDENTIFIES DE Monsieur OLIVESI Jean Né le 13/11/1939 à OLMETO Décédé le 19 Mai 2002					
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>ACQUISITION : Acte dressé par Maître DEBERNARDI, lors notaire à SARTENE, le 18 Février 1967, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 29 Mai 1967, Volume 688 Numéro 32</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
4b	A	449 Bnd	CASTAGNOLI	Lot 2 : 9499 T = 75989	Chênes-Verts	- PIANELLI Constance - BLOIS Louis	-	T	9 499	0	
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Indéterminée</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE				
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
6	A	451	CASTAGNOLI	1887	Maquis	-	ZEDDA Laurent Nicolas - ZEDDA Cindy Tina	M. ZEDDA Laurent Nicolas époux de PONS Jennifer Né le 24 Mai 1977 à SAINT ETIENNE (42) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « Les CANNES » - 20113 OLMETO	T	1 887		0	
9	A	458	CASTAGNOLI	8622	Oliviers	-			T	8 622		0	
10	A	459	CASTAGNOLI	30	Friches	-			T	30		0	
11	A	453	CASTAGNOLI	160	Maquis	-		Mlle ZEDDA Cindy Tina, Célibataire Née le 11 Octobre 1983 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « Les CANNES » - 20113 OLMETO	T	160		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>ACQUISITION</b> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire associé à PROPRIANO, le 19 Février 2001, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 1<sup>er</sup> mars 2001, volume 2001P Numéro 1591</p>													

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
7	A	456	CASTAGNOLI	3348	Jardin	- PIANELLI Maurice dit VINCENT	• L'HERITIERE <u>DE</u> Monsieur PIANELLI Maurice François Né le 2 Mai 1893 à SAINT QUENTIN Décédé le 22 Avril 1975 - LES HERITIERS NON IDENTIFIES <u>DE</u> Mademoiselle EFAVIO PIANELLI Céline Constance Née le 12 Septembre 1909 à CLAIREFONTAINE (Algérie)	T	3 348		0	
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Antérieure à 1956</p>												

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
15	A	464	BRUSCOLO	29918	Terre	- VESPERINI Marc Paul Antoine		T	29 918	0	
16	A	121	BRUSCOLO	22	Sol			T	22	0	
17	A	117	BRUSCOLO	25262	Sol			T	25 262	0	
18	A	119	BRUSCOLO	16	Chênes-Verts			T	16	0	
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>DONATION</b> : Acte dressé par Maître MATIVET, notaire associé à AJACCIO, le 13 Décembre 1999, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 4 Février 2000, Volume 2000P Numéro 988</p> <p><b>ACQUISITION</b> : Acte dressé par Maître MATIVET, notaire associé à AJACCIO le 13 Décembre 1999, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 13 Janvier 2000, Volume 2000P Numéro 346</p>											



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	N° S <sup>on</sup>	Adresse ou lieudit			Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité		Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
19	A	469	BRUSCOLO	55397	Friches	- BIDALI-PIANELLI Catherine (Usufruitière)	T	55 397		0	
20	A	122	BRUSCOLO	33	Sol	- BIDALI Française (Nue-propriétaire)	T	33		0	
21	A	125	BRUSCOLO	1730	Chênes-Verts	- BIDALI Antoine	T	1 730		0	
22	A	471	BRUSCOLO	11100	Terre	- BIDALI-PIANELLI Marie Caroline - LIMAROLA Antoine Roch - LIMAROLA Jean Paul	T	11 100		0	
						<ul style="list-style-type: none"> <li>Mlle BIDALI PIANELLI Marie Caroline, Célibataire Née le 30 Septembre 1948 à OLMETO (Corse du Sud) Demeurant : 43, Cours Antoine BALISONI – 20113 OLMETO</li> <li>M. LIMAROLA Antoine Roch Né le 24 Mai 1946 à BONIFACIO Demeurant : SAINT BARNABE – 27, Boulevard GAVOTY – 13012 MARSEILLE</li> <li>M. LIMAROLA Jean Paul Né le 10 Juillet 1948 à BONIFACIO Demeurant : LE GRAND PAVOIS – 320, Avenue du PRADO – 13008 MARSEILLE</li> <li>M. LIMAROLA Dominique Né le 29 Juin 1950 à MARSEILLE Demeurant : 55, Rue du ROCHER – 75008 PARIS</li> <li>Mme POGGI Hélène veuve de BIDALI-PIANELLI Jacques USUFRUITIERE Née le 30 Mai 1962 à TOULON (Var) Demeurant : 4, Chemin de BUGGIALE – 20113 OLMETO</li> </ul>					

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
19	A	469									
20	A	122									
21	A	125									
22	A	471									
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>DU CHEF DES CONSORTS LIMAROLA et BIDALI-PIANELLI Françoise Paule Marie</u></p> <p>1) <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître ROMBALDI, notaire à AJACCIO, le 28 Juillet 2006, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Septembre 2006, Volume 2006P Numéro 6373</p> <p>2) <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître ROMBALDI, notaire à AJACCIO, le 28 Juillet 2006, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Septembre 2006, Volume 2006P Numéro 6377</p> <p>3) <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître ROMBALDI, notaire à AJACCIO, le 28 Juillet 2006, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Septembre 2006, Volume 2006P Numéro 6379</p> <p><u>DU CHEF DE POGGI Catherine et BIDALI-PIANELLI Marie Françoise</u></p> <p><u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître RENUCCI, notaire à AJACCIO, le 10 Août 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Septembre 2014, Volume 2014P Numéro 5701</p>											

# ETAT PARCELLAIRE DES IMMEUBLES

A SARTENE, le 5 octobre 2021

## CRENEAU DE DEPASSEMENT SUD D'OLMETO

à acquérir dans la Commune d'OLMETO

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE				
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
1	D	1466	ARGIA DAULE	Terre	8115	Terre	<p>Telle qu'elle résulte des documents cadastraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BIDALI Marie Joséphe Française</li> <li>- BIDALI PIANELLI Marie Caroline</li> <li>- BIDALI Française Paule Marie</li> </ul>	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mlle BIDALI-PIANELLI Française Paule Marie Née le 2 Mars 1986 à TOULON Demeurant : 4, Chemin de BUGGIALE 20113 OLMETO</li> <li>« B P IMMO » Société Civile Immobilière SIEGE SOCIAL : 4, Chemin de BUGGIALE – 20113 OLMETO SIREN : 832 159 552 GERANT : Mme BIDALI-PIANELLI Française</li> </ul>	T	8 115		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>1) DU CHEF DE BIDALI PIANELLI Française Paule Marie  <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître RENUCCI, notaire à AJACCIO, le 10 Août 2012, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Septembre 2014, Volume 2014P Numéro 5701  <u>RENONCIATION A USUFRUIT</u> : Acte dressé par Maître FORT, notaire à AJACCIO, le 1<sup>er</sup> Août 2018, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Août 2018, Volume 2018P Numéro 5811</p> <p>2) <u>DU CHEF DE « B P IMMO »</u>  <u>ACQUISITION</u> : Acte dressé par Maître FORT, notaire à AJACCIO, le 1<sup>er</sup> Août 2018, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Août 2018, Volume 2018P Numéro 5991</p>													

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
2	D	1471	260	Maquis	ARGIA DAULE	<p>Telle qu'elle résulte des documents cadastraux</p> <p>- BALISONI Jean Baptiste (Et copropriétaires)</p>	<p>T</p>	<p>Surface en m²</p> <p>260</p>	<p>N° du cadastre</p>	<p>Surface en m²</p> <p>0</p>	<p>N° du cadastre</p>
					<p>IDENTITE DES PROPRIETAIRES</p>						
					<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme BALISONI Marie Josée épouse de PIANELLI Antoine Née le 7 Décembre 1939 à OLMETO (Corse du Sud) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" – 20113 OLMETO PLAGE Retraitée</li> <li>• Mme BALISONI Jacqueline Marie Bernadette épouse de VOGLIMACCI-STEPHANOPOLI Jean Paul Née le 11 Octobre 1942 à OLMETO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Sans Profession</li> <li>• <u>LES HERITIERS DE</u> Monsieur BALISONI Jean Baptiste Né le 6 Mars 1945 à OLMETO Décédé le 22 Août 2007</li> <li>– Madame CECCALDI Marie Antoinette veuve de BALISONI Jean Baptiste Née le 1<sup>er</sup> Février 1956 à BASTIA <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « ABBAR-TELLO » - 20113 OLMETO PLAGE</li> <li>– M. BALISONI Alexandre Joseph Né le 28 Septembre 1991 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Hôtelier</li> </ul>						

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
2	D	1471	(Suite)			<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les HERITIERS de Madame BALISONI Odette Marie Madeleine Jeanne épouse MOZZICONACCI Née le 16 Avril 1938 à OLMETO Décédée le 10 Octobre 1981</li> <li>- Mlle MOZZICONACCI Marie Michèle, Célibataire Née le 14 Juin 1959 à MEKNES (Maroc) Demeurant : 4, Rue ROSSI – Bâtiment A – 20000 AJACCIO Fonctionnaire</li> <li>- M. MOZZICONACCI Joseph Antoine, Célibataire Né le 13 Juillet 1964 à AJACCIO Demeurant : 226, Boulevard SAINT GERMAIN – 75007 PARIS Notaire</li> </ul>					
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>ATTESTATION IMMOBILIERE : Acte dressé par Maître BERNARD, lors notaire, le 6 Juillet 1977, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 5 Septembre 1977, Volume 2034 Numéro 15</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre
3	D	1821	ARGIA DAULE	Sol	- Commune d'OLMETO	• COMMUNE D'OLMETO SIEGE SOCIAL : 20213 OLMETO SIREN : 212 001 895	T	36	0	0
4	D	1820	ARGIA DAULE	Sol			T	5	0	0
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b><u>ACQUISITION</u></b> : Acte administratif du 20 Décembre 1994, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 30 Janvier 1995, Volume 1995P Numéro 506</p>										

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
5	D	1819	1999	Sol	<p>- PAOLETTI Bruna Odette (usufruitière)</p> <p>- PAOLETTI Joseph (nu-propriétaire)</p> <p>- PAOLETTI David (nu-propriétaire)</p>	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme LEPRI Bruna Odette veuve de PAOLETTI <u>USUFRUITIERE</u> Née le 12 Avril 1934 à CAMUGNANO (Italie) Demeurant : VIGNA MAGGIORE – ARGIA DAULE – 20113 OLMETO</li> <li>M. PAOLETTI Joseph Marie époux MARIAULE <u>NU-PROPRIETAIRE</u> Né le 16 Octobre 1957 à AJACCIO Demeurant : 5, Rue du Professeur LERICHE – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE</li> <li>M. PAOLETTI David Antoine, Célibataire <u>NU-PROPRIETAIRE</u> Né le 23 Février 1969 à PARIS (14<sup>ème</sup>) Demeurant : 17, Rue STENDHAL – 75020 PARIS</li> </ul>	T	1 999		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>ACQUISITION</b> : Acte dressé par Maître FIGASSO, lors notaire à PROPRIANO, le 13 Mars 1984, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 2 Mai 1984, Volume 3815 Numéro 23</p> <p><b>ATTESTATION IMMOBILIERE</b> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 9 Juillet 2013, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Juillet 2013, Volume 2013P Numéro 4579</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
6	D	793	CANNE	1823	Terre	- PIANELLI BALISONI Baptiste		T	1823	0	
7	D	1477	CANNE	7153	Terre	- PIANELLI BALISONI Marie		T	7153	0	
8	D	791	CANNE	1013	Oliviers			T	1 013	0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Antérieure à 1956</p>											



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
9	D	1475	ARGIA DAULE	Bois & Sol	- SC PARTICULIERE RAPHAELISE	• SC PARTICULIERE RAPHAELISE Société Civile	T	1 780		0	
10	D	1479	ARGIA DAULE	Terrain à bâtir		<u>SIEGE SOCIAL</u> : 20113 OLMETO <u>SIREN</u> : 334 977 782	T	1 540		0	
11	D	1829	ARGIA DAULE	Bois & Sol		<u>GERANT</u> : M. Joseph RIVIERE – 5, Avenue Nicolas PIETRI – 20000 AJACCIO	T	3 390		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>ACQUISITION</u> : Acte dressé par Maître FIGASSO, lors notaire, le 6 Novembre 1986, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO les 28 Janvier et 25 Mars 1987, Volume 4467 Numéro 35</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
12	D	1382	6072	Sol & Maquis	- COLONNA François (emphytéote) - PIANELLI BALISONI Baptiste (propriétaire)	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <p><u>PROPRIETAIRES</u> Les <u>HERITIERS DE Monsieur PIANELLI BALISONI Baptiste</u> Né le 7 Mai 1921 à OLMETO Décédé</p> <p>- M. PIANELLI BALISONI Antoine Louis époux de CORTICCHIATO Marie Laure Né le 11 Février 1961 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 5, Chemin de PITIGONA – 20113 OLMETO</p> <p>- Mlle PIANELLI BALISONI Française, Célibataire Née le 1 Avril 1963 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 5, Chemin de PITIGONA – 20113 OLMETO</p> <p>• <u>EMPHYTEOTE</u> M. COLONNA François époux GOSSELIN Né le 2 Mars 1955 à OLMETO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « CANNE » - 20113 OLMETO</p>	T	6 072		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>DU CHEF DU PROPRIETAIRE</u> Antérieure à 1956</p> <p><u>DU CHEF DE L'EMPHYTEOTE</u> BAIL EMPHYTEOTIQUE : Acte dressé par Maître BERNARD, lors notaire à SARTENE, le 15 Octobre 1991, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Juin 1992, Volume 1992P Numéro 2964</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité		Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
13	D	1483	PISCHIONE	1120	Oliviers	- BALISONI-GIOCANTI Français (Succession)	T	1 120		0	
14	D	778	PISCHIONE	8565			T	8 565		0	
15	D	1485	PISCHIONE	2216			T	2 216		0	
16	D	1487	PISCHIONE	1416			T	1 416		0	
17	D	1491	PISCHIONE	10			T	10		0	
18	D	1492	PISCHIONE	1011			T	1 011		0	
19	D	1490	PISCHIONE	160			T	160		0	
<b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b>											
Indéterminée											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
20	D	1496	BUONACENA	140	Friches	- LEANDRI Louis Antoine	T	140	0		
21	D	1515	BUONACENA	260	Maquis	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. LEANDRI Louis Antoine Né le 18 Avril 1953 à ORAN (Algérie) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « LES CANNES » - 20113 OLMETO</li> </ul>	T	260	0		
22	D	1499	BUONACENA	200	Friches		T	200	0		
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>ACQUISITION : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 31 Janvier 2000, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 22 Mars 2000, Volume 2000P Numéro 2225</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>om</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
23	D	1494	BUONACENA	1296	Friches	- CANAZZI Pierre - CANAZZI Frédérique	T	1 296		0	
24	D	1516	BUONACENA	420	Friches	• M. CANAZZI Pierre Claude Dominique Pascal Né le 1 <sup>er</sup> Septembre 1959 à BONE (Algérie) Demeurant : Résidence « U CHIO-SELLU » - Lieu-dit « CHIOSELLE » - 20113 OLMETO	T	420		0	
25	D	1497	BUONACENA	424	Maquis	• Mlle CANAZZI Frédérique Anne Caroline épouse de TREGANT Philippe Née le 19 Octobre 1961 à BONE Demeurant : 4, Rue DOUVILLE – 31000 TOULOUSE	T	424		0	

**ORIGINE de PROPRIETE**

- 1) ATTESTATION IMMOBILIERE : Acte dressé par Maître LUCCIONI, notaire à PIETROSELLA, le 7 Juillet 2010, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 22 Septembre 2010, Volume 2010P Numéro 5984
- 2) ATTESTATION IMMOBILIERE : Acte dressé par Maître CUTTOLI, notaire associé à AJACCIO, le 23 Janvier 2019, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 6 Février 2019, Volume 2019P Numéro 891
- 3) ATTESTATION IMMOBILIERE : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 7 Juillet 2010, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 22 Juillet 2010, Volume 2010P Numéro 4689

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE				
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
26	D	1500	BUONACENA	Oliviers	407	Oliviers	- TOMASI Marie Paule - TOMASI François	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	T	407	0		
28	D	1502	BUONACENA	Oliviers	100	Oliviers	• Mlle TOMASI Marie Paule Aurélie Antoinette, Célibataire <u>USUFRUITIERE</u> Née le 13 Février 1947 à SARTENE <u>Demeurant</u> : Résidence « 1er CON-SUL » - Bâtiment B – Rue de CANDIA – 20090 AJACCIO	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	T	100	0		
29	D	1503	BUONACENA	Oliviers	11824	Oliviers	• M. MENICAGLI Jérôme André <u>NU-PROPRIETAIRE</u> Né le 13 Septembre 1989 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 22, Cours Lucien BONAPARTE – 20000 AJACCIO	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	T	11 824	0		
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>DUCHEF DE TOMASI CANAZZI François Richard</u> <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître DE PERETTI, lors notaire à PROPRIANO, le 11 Septembre 1972, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 20 Octobre 1972, Volume 1198 Numéro 6</p> <p><u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître LEGER, notaire à PROPRIANO, le 8 Janvier 1980, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Février 1980, Volume 2624 Numéro 15</p> <p><u>DU CHEF DE TOMASI Marie Paule</u> <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître LEGER, notaire à PROPRIANO, le 8 Janvier 1980, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Février 1980, Volume 2624 Numéro 15</p> <p><u>DU CHEF DE MENICAGLI Jérôme André</u> <u>DONATION</u> : Acte dressé par Maître SPADONI, notaire associé à AJACCIO, le 6 Septembre 2019, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Septembre 2019, Volume 2019P Numéro 6943</p>													

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
27	D	1517	BUONACENA	420	Friches	<p>Telle qu'elle résulte des documents cadastraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TOMASI Jean Dominique - TOMASI François</li> </ul>	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les HERITIERS de Monsieur TOMASI</u> Jean Dominique Né le 3 mars 1914 à GROSSA Décédé le 22 Juillet 1975</li> <li>• M. TOMASI-CANAZZI François Richard époux de RICCI Pierrette Né le 9 Octobre 1949 à SARTENE Demeurant : Lieu-dit « RIBBA » – 20113 OLMETO</li> <li>• Mme TOMASI Marie Paule Aurélie Antoinette Née le 13 Février 1947 à SARTENE Demeurant : Résidence 1<sup>er</sup> CONSUL – Bâtiment B – Rue de CANDIA - 20090 AJACCIO</li> </ul>	T	420		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Antérieure à 1956</p>												

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE				
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
30	D	1715	CANNE	2000	Oliviers	- EHRLER/MATTEI Charles	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. EHRLER-MATTEI Charles Né le 7 Avril 1962 à AJACCIO Demeurant : Lieu-dit « RIBBA » – 20113 OLMETO</li> </ul>	T	2 000	0		
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>ACQUISITION : Acte dressé par Maître FIGASSO, notaire associé à SAINTE MARIE SICHE, le 24 Août 1990, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 22 Octobre 1990, Volume 1990P Numéro 6260</p>													



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>cm</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
31	D	1716	37170	Oliviers	- EHRLER-BALISONI Julie - EHRLER MATTEI Charles	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	T	37 170		0	
35	D	1509	7734	Maquis		<ul style="list-style-type: none"> <li>M. EHRLER-MATTEI Charles Joseph époux PINNA Né le 7 Avril 1962 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « RIBBA » – 20113 OLMETO</li> </ul>	T	7 734		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>ATTESTATION IMMOBILIERE</b> : Acte dressé par Maître PINNA, notaire à AJACCIO, le 17 Octobre 1996, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Février 1997, Volume 1997P Numéro 881</p> <p><b>ATTESTATION IMMOBILIERE</b> : Acte dressé par Maître PINNA, notaire à AJACCIO, le 11 Juin 2020, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 18 Juin 2020, Volume 2020P Numéro 3613 (réserve)</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
32	D	1505	PETRE NIELLE	6489	Maquis	<p>Telle qu'elle résulte des documents cadastraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PIANELLI BALISONI Marcel</li> <li>- PIANELLI BALISONI Patrick</li> </ul>	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. PIANELLI BALISONI Marcel Yves Né le 8 Novembre 1960 à BASTIA Demeurant : Boulevard Benoitte DANESI – Bâtiment A – 20200 BASTIA</li> <li>• M. PIANELLI BALISONI Patrick Jean Né le 8 Novembre 1962 à BASTIA Demeurant : Boulevard Benoitte DANESI – Bâtiment A – 20200 BASTIA</li> <li>• M. PIANELLI BALISONI Yves Né le 25 Juillet 1961 à BASTIA Demeurant : Résidence « AMARYLLIS » - Bâtiment 3 – 20200 VILLE DI PIETRABUGNO</li> <li>• M. PIANELLI BALISONI Joseph Antoine Né le 26 Juillet 1957 à BASTIA Demeurant : CARDICCIA – 20213 FOLELLI</li> <li>• M. PIANELLI BALISONI Jacques Raymond Né le 18 Octobre 1955 à BASTIA Demeurant : Immeuble « Le BEAU-LIEU » - Bâtiment H - PIETRANERA – 20200 SAN MARTINO DI LOTA</li> </ul>	T	6 489		0

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
32	D	1505	(Suite)			<ul style="list-style-type: none"> <li>M. PIANELLI BALISONI Antoine Louis époux de CORTICCHIATO Marie Laure Né le 11 Février 1961 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 5, Chemin de PITIGONA – 20113 OLMETO</li> <li>Mlle PIANELLI BALISONI Française, Célibataire Née le 1 Avril 1963 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 5, Chemin de PITIGONA – 20113 OLMETO</li> </ul>					
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître POGGI, notaire à BASTIA, le 24 Mai 2004, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 24 Mai 2004, Volume 2004P Numéro 3194</p> <p><u>ATTESTATION RECTIFICATIVE</u> : Acte dressé par Maître POGGI, notaire à BASTIA, le 26 Octobre 2004, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 10 Novembre 2004, Volume 2004P Numéro 7419</p> <p><u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 30 Décembre 2016, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Janvier 2017, Volume 2017P Numéro 139</p> <p>Indéterminée</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
33	D	1511	PETRE NIELLE	6607	Oliviers	- PAJANACCI Daniel	T	6 607	0	0	
41	D	1624	CHIOSELLE	3413	Oliviers & Sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. PAJANACCI Daniel Charles Antoine Né le 1<sup>er</sup> Janvier 1946 à OLMETO Demeurant : CHIOSELLE – 20113 OLMETO</li> </ul>	T	3 413	0	0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b><u>PARCELLE D 1511</u></b></p> <p><b><u>ACQUISITION</u></b> : Acte dressé par Maître BERNARD Christian, notaire à SARTENE, le 6 Janvier 2011, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 21 Février 2011, Volume 2011P Numéro 1371</p> <p><b><u>PARCELLE D 1624</u></b></p> <p><b><u>DONATION</u></b> : Acte dressé par Maître FIGASSO, lors notaire associé à PROPRIANO, le 29 Mai 1984, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 30 Mai 1984, Volume 3831 Numéro 17</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
34	D	1513	ARGIA DELLA TEPPA	31990	Oliviers	- PETIT Joseph Antoine (Succession)	T	31 990	0		
						<ul style="list-style-type: none"> <li>M. ETTORI José Paul Félicien époux de HERNANDEZ Né le 7 Juillet 1948 à PARIS (18<sup>ème</sup>) <u>Demeurant</u> : Bâtiment 3 – Etage 4 – 10, Avenue SAINT MARIE – 94160 SAINT MANDE</li> <li>Mlle ETTORI Chantal Laure, célibataire Née le 14 Mai 1950 à PARIS (19<sup>ème</sup>) <u>Demeurant</u> : 16, route de COLOVREX – 12-18 LE GRAND SACONEX - SUISSE</li> <li>Mme PETIT Josette veuve de GIUDICELLI Donat Née le 5 Mai 1943 à OLMETO <u>Demeurant</u> : 4, Quartier GIARDINU – 20113 OLMETO</li> <li>Mme PETIT Danielle Jacqueline épouse TABARANI Née le 10 Décembre 1949 à TUNIS <u>Demeurant</u> : 67, Boulevard MORTIER – 75020 PARIS</li> <li>Mme PETIT Michèle Marie Josée épouse CRISNAIRE Née le 25 Juillet 1951 à TUNIS <u>Demeurant</u> : 67, Boulevard MORTIER – 75020 PARIS</li> </ul>	T				

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
34	D	1513	(Suite)			<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>LES HERITIERS de PETIT Barbe</u> Marie veuve de <u>MARCELLI Félix</u> Née le 28 Septembre 1921 à <u>OLMETO</u> Décédée le 12 Avril 2020 à <u>MARSEILLE</u></li> <li>- Mme <u>MARCELLI Marie</u> Française épouse de <u>FERRERO Francis</u> Née le 8 Février 1943 à <u>MARSEILLE</u> Demeurant : 12, Rue <u>RANQUE</u> – 13001 <u>MARSEILLE</u></li> <li>- Mme <u>MARCELLI Josette</u> épouse <u>AUDINET</u> Née le 5 Octobre 1950 à <u>MARSEILLE</u> Demeurant : Résidence « <u>LA ROSE-RAIE</u> » – 13008 <u>MARSEILLE</u></li> </ul>					
<p style="text-align: center;"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>Voir notes</b>  <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître <u>VARIN Frédéric</u>, notaire à <u>DISTRE</u>, le 23 Janvier 2020, publié au Service de la Publicité Foncière d'<u>AJACCIO</u> le 29 Janvier 2020, Volume 2020P Numéro 809  <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître <u>BEAUME François</u>, notaire à <u>MARSEILLE</u>, le 10 Mai 2019, publié au Service de la Publicité Foncière d'<u>AJACCIO</u> le 4 Juin 2019, Volume 2019P Numéro 3907  <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître <u>BEAUME François</u>, notaire à <u>MARSEILLE</u>, le 28 Mai 2020, publié au Service de la Publicité Foncière d'<u>AJACCIO</u> le 4 Juin 2020, Volume 2020P Numéro 3261</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
36	D	1372	CANNE	1399	Maquis	- CHAMPOUSSIN Sauveur - CHAMPOUSSIN Eugénie Marie Dominica	T	1 399		0	
37	D	1667	CANNE	5220	Oliviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. CHAMPOUSSIN Sauveur Lucien Julien veuf de GAJONE Eugénie Marie <u>USUFRUITIER</u> Né le 6 Août 1933 à RIGAUD (Alpes Maritimes) Demeurant : Les Cannes – 20113 OLMETO</li> <li>M. CHAMPOUSSIN Jean-Marie époux de BUSUTIL Corinne <u>NU-PROPRIETAIRE</u> Né le 23 Novembre 1956 à NICE Demeurant : LE CASTEL II – 17, Avenue Docteur MORIEZ – 06000 NICE</li> </ul>	T	5 220		0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><u>DU CHEF DE L'USUFRUITIER</u> <u>ACQUISITION</u> : Acte dressé par Maître LEGER, lors notaire, le 17 Septembre 1973, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 9 Janvier 1974, Volume 1382 Numéro 16</p> <p><u>DU CHEF DU NU-PROPRIETAIRE</u> <u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 30 Avril 2018, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 4 Mai 2018, Volume 2018P Numéro 3007 <u>DONATION PARTAGE</u> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 30 Avril 2018, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 16 Mai 2018, Volume 2018P Numéro 3235</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
38	D	1301	4850	Oliviers	- LUCCIANI Xavier	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les HERITIERS de</u> LUCIANI Xavier Né le 30 Juin 1909 à SANTA MARIA FIGANIELLA Décédé le 15 Octobre 1980</li> <li>• PIANELLI Claire Marie Née le 1<sup>er</sup> Avril 1911 à OLMETO Décédée le 10 Septembre 1982</li> <li>– M. LUCIANI Jules Simon époux de LE GRIVES Eliane Né le 22 Août 1943 à SANTA MARIA FIGANIELLA <u>Demeurant : « Les ORANGERS » -</u> <u>Route des PLAGES - PROPRIANO</u></li> <li>– Mlle LUCIANI Marie Antoinette, Célibataire Née le 17 Avril 1945 à SANTA MARIA FIGANIELLA <u>Demeurant : 8, Rue PUGLIESI CONTI</u> <u>- 20000 AJACCIO</u></li> </ul>	T	4 850		0	



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
38	D	1301									
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b> Antérieure à 1956</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
39	D	1298	11220	Maquis	- BALISONI Joseph (Succession)	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme BALISONI Marie Josée épouse de PIANELLI Antoine Née le 7 Décembre 1939 à OLMETO (Corse du Sud) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" – 20113 OLMETO PLAGE Retraitée</li> <li>Mme BALISONI Jacqueline Marie Bernadette épouse de VOGLIMACCI-STEPHANOPOLI Jean Paul Née le 11 Octobre 1942 à OLMETO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Sans Profession</li> <li>LES HERITIERS DE Monsieur BALISONI Jean Baptiste Né le 6 Mars 1945 à OLMETO Décédé le 22 Août 2007</li> <li>Madame CECCALDI Marie Antoinette veuve de BALISONI Jean Baptiste Née le 1<sup>er</sup> Février 1956 à BASTIA <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « ABBARTELLO » - 20113 OLMETO PLAGE</li> <li>M. BALISONI Alexandre Joseph Né le 28 Septembre 1991 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Hôtelier</li> </ul>	T	11 220		0	

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE				
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre	
39	D	1298	(Suite)				<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les HERITIERS de Madame BALISONI Odette Marie Madeleine Jeanne épouse MOZZICONACCI Née le 16 Avril 1938 à OLMETO Décédée le 10 Octobre 1981</li> <li>- Mlle MOZZICONACCI Marie Michèle, Célibataire Née le 14 Juin 1959 à MEKNES (Maroc) <u>Demeurant</u> : : Lieu-dit « ABBAR-TELLO » - 20113 OLMETO PLAGE Fonctionnaire</li> <li>- M. MOZZICONACCI Joseph Antoine, Célibataire Né le 13 Juillet 1964 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : 226, Boulevard SAINT GERMAIN – 75007 PARIS Notaire</li> <li>• Les HERITIERS de Madame PERETTI Claire Marie Henriette née le 13 Décembre 1907 à OLMETO (Corse du Sud), décédée le 12 Juillet 1992 à OLMETO (Attestation Immobilière non publiée à ce jour)</li> </ul>						

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²	N° du cadastre
39	D	1298	(Suite)			<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <p>- Mme BALISONI Marie Josée épouse de PIANELLI Antoine Née le 7 Décembre 1939 à OLMETO (Corse du Sud) <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" – 20113 OLMETO PLAGE Retraitée</p> <p>- Mme BALISONI Jacqueline Marie Bernadette épouse de VOGLIMACCI-STEPHANOPOLI Jean Paul Née le 11 Octobre 1942 à OLMETO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Sans Profession</p> <p>- Madame CECCALDI Marie Antoinette veuve de BALISONI Jean Baptiste Née le 1<sup>er</sup> Février 1956 à BASTIA <u>Demeurant</u> : Lieu-dit « ABBAR-TELLO » - 20113 OLMETO PLAGE</p> <p>- M. BALISONI Alexandre Joseph Né le 28 Septembre 1991 à AJACCIO <u>Demeurant</u> : Lieu-dit "ABBARTELLO" 20113 OLMETO PLAGE Hôtelier</p>						

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
39	D	1298	(Suite)								
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p align="center"><b><u>DU CHEF DE PERETTI Claire</u></b> Antérieure à 1956 (commune en biens avec BALISONI Joseph et usufruitière de ce dernier)</p> <p align="center"><b><u>DU CHEF DES CONSORTS BALISONI</u></b> <b><u>ATTESTATION IMMOBILIERE</u></b> : Acte dressé par Maître DE PERETTI, lors notaire à PROPRIANO, le 13 Mai 1970, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Juin 1970, Volume 908 Numéro 21</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
40	D	1623	CHIOSELLE	457	Sol	<p>Telle qu'elle résulte des documents cadastraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MARTINET Marie Barbarine</li> <li>- PAJANACCI Jean Dominique</li> </ul>	<p>Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PAJANACCI Marie Barberine épouse de MARTINET Née le 1<sup>er</sup> Mai 1944 à OLMETO Demeurant : CHIOSELLE – 20113 OLMETO</li> <li>• LES HERITIERS NON IDENTIFIÉS DE M. PAJANACCI Jean Dominique, Célibataire Né le 29 Septembre 1947 à OLMETO Décédé le 19 Avril 2008 à PARIS</li> </ul>	T	457	0	
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b>PARTAGE</b> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire associé à PROPRIANO, les 4 Juillet 1994 et 29 Février 1996, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Avril 1996, Volume 1996P Numéro 1902</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
42	D	1311	CHIOSELLE	8794	Sol & Terrain d'agré-ment	- CANAZZI Pierre	T	8 794	0		
43	D	41	CHIOSELLE	16	Sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>M. CANAZZI Pierre Claude Dominique Pascal Né le 1<sup>er</sup> Septembre 1959 à BONE (Algérie) Demeurant : Résidence « U CHIO-SELLU » - Lieu-dit « CHIOSELLE » - 20113 OLMETO</li> </ul>	T	16	0		
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p><b><u>DONATION</u></b> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire associé à PROPRIANO, le 1<sup>er</sup> Septembre 1993, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 5 Novembre 1993, Volume 1993P Numéro 5851</p>											

N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		EMPRISE		HORS EMPRISE		
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux	Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	P ou T	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
44	D	1778	CHIOSELLE	3440	Oliviers	- PAJANACCI Sylvie	• Mlle PAJANACCI Sylvie Nathalie, Célibataire Née le 29 Mars 1969 à PARIS (12 <sup>ème</sup> ) Demeurant : Lieu-dit « CHIOSELLE » - 20113 OLMETO	T	3 440	0	0
45	D	1777	CHIOSELLE	3440	Oliviers			T	3 440	0	0
<p><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p>1) <u>PARCELLE D.1777</u>  <u>DONATION</u> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire associé à PROPRIANO, les 4 Juillet 1994 et 29 Février 1996, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 15 Avril 1996, Volume 1996P Numéro 1903  (Extinction de l'usufruit réservé à Monsieur PAJANACCI Guy Gérard, né le 6 Mars 1942 à AJACCIO, par suite de son décès survenu le 30 Septembre 2002 à AJACCIO)</p> <p>2) <u>PARCELLE D.1778</u>  <u>ACQUISITION</u> : Acte dressé par Maître VOGLIMACCI, notaire à PROPRIANO, le 21 Janvier 1999, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 11 Février 1999, Volume 1999P Numéro 782</p>											



N° de Plan	CADASTRE		SURFACE totale en m²	NATURE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		P ou T	EMPRISE		HORS EMPRISE	
	S <sup>on</sup>	N°			Adresse ou lieudit	Telle qu'elle résulte des documents cadastraux		Telle qu'elle résulte des renseignements recueillis par la Collectivité	Surface en m²	N° du cadastre	Surface en m²
46	D	1622	6880	Oliviers	- PAJANACCI François Marie	• <u>LES HERITIERS DE Monsieur PAJANACCI François Marie</u> époux de <u>SANTONI Marthe</u> Né le 24 Janvier 1938 à OLMETO Décédé le 21 Octobre 2011 à SARTENE	T	6 880		0	
47	D	1306	840	Terre		• Mme <u>SANTONI Marthe</u> veuve de <u>PAJANACCI François Marie</u> Née le <u>Demeurant : CHIOSELLE – 20113 OLMETO</u>	T	840		0	
<p align="center"><b><u>ORIGINE de PROPRIETE</u></b></p> <p align="center"><b><u>DU CHEF DE M. PAJANACCI François Marie</u></b></p> <p align="center">DONATION : Acte dressé par Maître FIGASSO, lors notaire à SANTA MARIA SICCHE, le 29 Novembre 1990, publié au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO le 17 Décembre 1990, Volume 1990P Numéro 7340</p>											





PREFECTURE CORSE-DU-SUD

2A-2021-11-02-00005

02/11/2021 : M.Arnaud GILLET

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT - SECRETARIAT DE LA  
COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL - Avis  
Favorable de la CDAC du 25 octobre 2021 -  
Création d'un ensemble commercial ainsi que  
d'un Drive-Picking à Pianottoli-Caldarello



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques de l'Etat  
et du Développement Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement  
Secrétariat de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial de la Corse-du-Sud**

**Commission départementale d'aménagement commercial**

**Commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO**

**Département de la Corse-du-Sud**

Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m<sup>2</sup>, composé d'un supermarché d'une surface de vente de 2 373 m<sup>2</sup> et d'une boulangerie d'une surface de vente de 57 m<sup>2</sup>. Cet ensemble s'accompagne d'un projet de création de Drive-Picking de deux pistes de ravitaillement dont la surface du auvent sera de 42 m<sup>2</sup> et celle de stockage des commandes préparées de 28 m<sup>2</sup>. Cet ensemble commercial s'intègre dans un projet d'ensemble mixte.

**Avis n°2021-01-2A**

- Vu le code de commerce et, notamment, ses articles L 750-1 à L 752-26 et R 751-1 à R 752-49;
- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-17 et L 2122-18 ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;
- Vu la loi n° 2017-289 du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n°2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières et comptables, applicables à la Collectivité de Corse, n°2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse et n°2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse ;
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu le décret n° 2018-96 du 13 février 2018 relatif à la commission départementale d'aménagement commercial en Corse ;

Préfecture de la Corse-du-Sud – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 – Standard : 04.95.11.12.13

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr) – [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Facebook : @prefecture2a – Twitter : @Prefet2A

- Vu le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- Vu le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- Vu le décret n° 2019-795 du 26 juillet 2019 relatif à la faculté de suspension de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 août 2019 portant nomination de M. Arnaud GILLET, sous-préfet de Sartène ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-02-04-003 du 4 février 2021 portant délégation de signature à M. Arnaud GILLET, sous-préfet de l'arrondissement de Sartène ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2A-2021-10-11-00001 du 11 octobre 2021 portant abrogation de l'arrêté n° 2A-2021-08-12-00002 du 12 août 2021 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial de la Corse-du-Sud et désignation de ses membres ;
- Vu la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale, déposée en mairie de Pianottoli-Caldarello le 8 juillet 2021 et complétée le 8 septembre 2021, par la SCI VIAGENTI L'AVVENE DI PIANOTTOLI agissant en qualité de propriétaire, sous le n°PC 02A 215 21R – 0023, et enregistrée pour le volet commercial au secrétariat de la CDAC de la Corse-du-Sud, le 13 septembre 2021 sous le n°2021-01/2A, relative à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m<sup>2</sup> et à la création d'un Drive-Picking de 2 pistes de ravitaillement, sis lieu-dit « Viagenti », sur le territoire de la commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2021-10-14-00005 du 14 octobre 2021 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale préalable à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m<sup>2</sup>, composé d'un supermarché d'une surface de vente de 2 373 m<sup>2</sup> et d'une boulangerie d'une surface de vente de 57 m<sup>2</sup>. Cet ensemble s'accompagne d'un projet de création de Drive-Picking de deux pistes de ravitaillement dont la surface du auvent sera de 42 m<sup>2</sup> et celle du stockage des commandes préparées de 28 m<sup>2</sup>. Cet ensemble commercial s'intègre dans un projet d'ensemble mixte, sis lieu-dit « Viagenti », sur le territoire de la commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO ;
- Vu la transmission de la demande aux membres de la commission par courriel via l'application « Melanissimo » en date du 15 octobre 2021 ;
- Vu la convocation des membres de la commission adressée par courriel en date du 19 octobre 2021 ;
- Vu le rapport de la Direction Départementale des Territoires en date du 14 octobre 2021 ;

Après qu'en aient délibéré, les membres de la Commission assistés de Madame Elisabeth VINCENTELLI, représentant le directeur départemental des territoires le 25 octobre 2021.

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m<sup>2</sup>, composé d'un supermarché d'une surface de vente de 2 373 m<sup>2</sup> et d'une boulangerie de 57 m<sup>2</sup> ; que cet ensemble s'accompagne d'un projet de création d'un Drive-Picking de 2 pistes de ravitaillement dont la surface du auvent sera de 42 m<sup>2</sup> et celle du stockage des commandes préparées de 28 m<sup>2</sup>, sis lieu-dit « Viagenti », sur la commune de PIANOTTOLI-CALDARELLO ;

CONSIDÉRANT que le terrain d'assiette se situe en zone constructible de la carte communale de la commune de Pianottoli-Caldarelo ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) ;

CONSIDÉRANT que la zone de chalandise retenue s'étend sur cinq communes de la Corse-du-Sud représentant une population estimée à 7 469 habitants en 2021, en augmentation de 19,96 % par rapport à 2011 ;

CONSIDÉRANT que la densité commerciale au sein de cette zone s'élève à 311,6 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants contre 475 m<sup>2</sup> à l'échelle du département et 383 m<sup>2</sup> à l'échelle nationale. Le projet fera passer la densité alimentaire de 311,6 à 448,3 m<sup>2</sup>, soit une variation de +43,86 % mais toujours inférieure à la densité départementale ;

CONSIDÉRANT que le projet comprend également la réalisation de quatre immeubles comportant au total 22 nouveaux logements sociaux ainsi que des locaux dédiés à des services en pied d'immeuble (brasserie, cabinet médical, kinésithérapeute, parapharmacie, ...) ;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de mieux répondre aux besoins des consommateurs, le magasin existant se révélant aujourd'hui exigu ;

CONSIDÉRANT que le magasin à l'enseigne SPAR actuel devrait être repris par une enseigne de bricolage et une enseigne de jardinerie ;

CONSIDÉRANT que le projet engendrera une augmentation du flux journalier de véhicules de 4,6 % ;

CONSIDÉRANT que le projet est desservi par la RT 40, axe majeur du flux routier du sud de la Corse ;

CONSIDÉRANT que 48,6 % du foncier seront des espaces perméables ;

CONSIDÉRANT que les espaces verts représenteront 9 051 m<sup>2</sup> soit 37,6 % du foncier ;

CONSIDÉRANT que la pose de 2 642 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture du magasin et des immeubles de logements, est prévue ;

CONSIDÉRANT que les eaux pluviales seront collectées et qu'il est prévu la création d'un bassin de rétention de 700 m<sup>3</sup> ;

CONSIDÉRANT la contribution du supermarché à la vente de produits locaux et le développement des circuits courts ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L 752-6 du code de commerce en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, de protection des consommateurs et en matière sociale ;

**EN CONSÉQUENCE émet un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 430 m<sup>2</sup>, composé d'un supermarché d'une surface de vente de 2 373 m<sup>2</sup> et d'une boulangerie d'une surface de vente de 57 m<sup>2</sup> et à la création d'un Drive-Picking de deux pistes de ravitaillement dont la surface du auvent sera de 42 m<sup>2</sup> et celle de stockage des commandes préparées de 28 m<sup>2</sup> de la SCI VIAGENTI L'AVVENE DI PIANOTTOLI représentée par M. Roch SIMONI son gérant.**

**Ont voté favorablement :**

- Monsieur Charles-Henri BIANCONI, maire de Pianottoli-Caldarelo, commune d'implantation ;
- Madame Jeanne STROMBONI, représentant monsieur le président de la communauté de communes Sud-Corse ;
- Madame Santa DUVAL, conseillère à l'Assemblée de Corse ;

- Monsieur Alexandre VINCIGUERRA, conseiller exécutif, président de l'agence de développement économique de la Corse, représentant le président du Conseil exécutif de Corse ;
- Madame Nadine NIVAGGIONI, conseillère à l'Assemblée de Corse ;
- Monsieur Antoine PERALDI, maire de Corrano, représentant les maires de la Corse-du-Sud ;
- Monsieur François COLONNA, président de la communauté de communes Spelunca-Liamone, représentant les intercommunalités ;
- Monsieur Rinaldo SPANO, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;
- Madame Dominique RENUCCI, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- Monsieur Antoine MONDOLONI, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

Dans les 10 jours suivant la réunion de la commission, le présent avis sera notifié au pétitionnaire, au maire de la commune d'implantation, par lettre recommandée avec avis de réception et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud. Dans le même temps, un extrait de l'avis sera publié, aux frais du bénéficiaire, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Le présent avis peut faire l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) dans un délai d'un mois. Ce recours est ouvert au préfet, aux membres de la commission départementale, ainsi qu'à toute personne ayant intérêt à agir mentionnée à l'article L 752-17 du code de commerce.

Le délai de recours d'un mois court, pour le préfet ainsi que pour les membres de la commission départementale, à compter de la date de la réunion de cette dernière, pour toute personne ayant intérêt à agir, à compter de la plus tardive des mesures de publicité (publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et publication dans les deux journaux régionaux).

Le respect du délai de recours est apprécié à la date d'envoi du recours.

Le recours est présenté au président de la CNAC par tout moyen sécurisé ou, lorsqu'il est présenté par le préfet, par voie administrative ordinaire.

A peine, d'irrecevabilité, le recours est motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant.

Lorsque le recours est présenté par plusieurs personnes, ses auteurs élisent domicile en un seul lieu. A défaut, les notifications, convocations ou autres actes sont valablement adressés au domicile du premier signataire.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

A peine d'irrecevabilité de son recours, dans les cinq jours suivant sa présentation à la commission nationale, le requérant, s'il est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, communique son recours à ce dernier soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par tout moyen sécurisé.

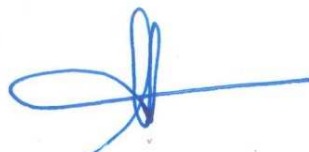
S'il n'en est pas l'auteur, le préfet est informé du dépôt du recours par le secrétariat de la CNAC ; et il en informe, par tout moyen, les membres de la commission départementale.

Dans les sept jours francs suivant la réception du recours, le secrétariat de la commission nationale informe, par tout moyen, l'autorité compétente en matière de permis de construire du dépôt du recours.



Fait à Ajaccio, le 25 octobre 2021

Pour le préfet,  
Président de la Commission départementale  
d'aménagement commercial  
et par délégation, le sous-préfet de Sartène

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Arnaud GILLET

**T**ABLEAU RÉCAPITULATIF DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET  
 JOINT À L'AVIS / ~~LA DÉCISION~~<sup>1</sup> DE LA CDAC / ~~CNAC~~<sup>2</sup>  
 N°2021-01-2A DU 25/10/2021

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT ÉQUIPEMENT COMMERCIAL  
 (a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m <sup>2</sup> )		24 035 m <sup>2</sup>		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)		298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 308, 1089, 1122, 1204, 1207		
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S		
	Après projet	Nombre de A	2	
		Nombre de S	2	
		Nombre de A/S	2	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m <sup>2</sup> )		9 051m <sup>2</sup>	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m <sup>2</sup> )		Néant	
	Autres surfaces non imperméabilisées : m <sup>2</sup> et matériaux / procédés utilisés		11 924,5 m <sup>2</sup>	
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m <sup>2</sup> et localisation		2642 m <sup>2</sup> toiture du supermarché	
	Eoliennes (nombre et localisation)		Néant	
	Autres procédés (m <sup>2</sup> / nombre et localisation) et observations éventuelles :		Chauffage par le sol	
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision	Création de 22 logements sociaux			
	Services en pied d'immeubles			
	brasserie			
	Cabinet médical			
	kinésithérapeute			
	parapharmacie			

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>2</sup> Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX (a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)						
Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale				
		Magasins de SV ≥300 m <sup>2</sup>	Nombre			
			SV/magasin <sup>3</sup>			
	Secteur (1 ou 2)					
Après projet	Surface de vente (SV) totale		2 430 m <sup>2</sup>			
	Magasins de SV ≥300 m <sup>2</sup>	Nombre		1		
		SV/magasin <sup>4</sup>		2 373 m <sup>2</sup>		
Secteur (1 ou 2)		1				
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Nombre de places	Total			
			Electriques/hybrides			
			Co-voiturage			
			Auto-partage			
	Après projet	Nombre de places	Total	124		
			Electriques/hybrides	14		
			Co-voiturage	10		
			Auto-partage			
			Perméables	89		
POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE ») (2° de l'article R.752-44 du code de commerce)						
Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet					
	Après projet	2				
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m <sup>2</sup> )	Avant projet					
	Après projet	42,25 m <sup>2</sup>				

<sup>3</sup> Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m<sup>2</sup>, ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m<sup>2</sup> sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m<sup>2</sup> ».

<sup>4</sup> Cf. <sup>(2)</sup>